

DANS LE CADRE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET EPR « TETE DE SERIE » - CENTRALE NUCLEAIRE DE FLAMANVILLE LA CRCI RHONE ALPES A SOUHAITE EXPRIMER SA POSITION EN FAVEUR DE LA STRATEGIE QUE VA DEVELOPPER L'ETAT.

**1- FAUT-IL SE LAMENTER OU SE REJOUIR DE VOIR AINSI L'ELECTRICITE PRENDRE UNE PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DANS LA CONSOMMATION ENERGETIQUE**

L'électricité est une énergie transformée. Elle n'existe pas à l'état naturel. Elle a un fort contenu en valeur ajoutée.

L'électricité est une commodité. Sur le même réseau dans une entreprise ou dans un appartement , on raccorde des instruments ayant des fonctionnalités très différentes (chauffage, machines, télécommunications, informatique, éclairage, motricité, etc...)

On assiste à une multiplication des usages et dans le même temps à une réduction importante des consommations par usage. Le solde est malgré tout positif. Mais si ces fonctionnalités étaient (pouvaient ?) être assurées par d'autres énergies primaires, les facteurs de réduction par usage seraient quasi inexistantes et la consommation totale d'énergie primaire augmenterait beaucoup plus vite.

Ainsi peut-on affirmer que le facteur déterminant de l'amélioration énergétique de ces 20 dernières années est lié à la pénétration des applications électriques de plus en plus performantes.

La grande place actuelle de la consommation d'électricité dans le total des énergies et sa progression plus importante que celle des autres énergies constituent déjà un élément positif et le sera encore plus pour l'avenir.

C'est grâce à la plus grande consommation d'électricité notamment parce que son électricité primaire était d'origine hydroélectrique et nucléaire que la France a su modérer sa consommation globale d'énergie primaire.

Si l'on ne veut pas dépasser une consommation de 320 Mtep en énergie primaire en 2020, le seul moyen d'y parvenir sera d'accepter et même d'encourager les usages électriques.

La part de plus en plus importante d'électricité nucléaire et hydraulique-éolienne dans le total de la consommation d'énergie en France est :

- **un facteur d'efficacité globale en matière de modération de la consommation d'énergie primaire,**
- **le moyen d'assurer notre indépendance énergétique au moment où se pose la question de l'après pétrole et plus généralement de l'après hydrocarbures,**
- **la seule solution pour respecter nos engagements relatifs au protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre qui pose le plus grave problème planétaire pour les générations actuelles et futures.**

## **2- LA PLACE DE L'EPR DANS LA PRODUCTION D'ELECTRICITE**

Les réacteurs de 2<sup>ème</sup> génération ont une durée de vie moyenne probable de 40 ans. Certains pourront peut-être aller au delà et d'autres en deçà. La décision finale appartiendra toujours aux Autorités de Sûreté Françaises et en aucun cas à l'exploitant.

Dans cette hypothèse les premiers réacteurs de Fessenheim et de Bugey atteindront cette échéance de 40 ans dès 2018 et ceux qui ont été mis en service le plus récemment en 2035. La grande majorité des 58 unités en fonctionnement atteindra un âge de 40 ans entre 2020 et 2030.

La prudence impose de prendre une décision pour leur renouvellement alors que leur production totale est de 480 Milliards de kWh/an.

L'électronucléaire procure l'électricité au plus bas prix comparé aux autres modes de production.

Après avoir équipé en éolien tout ce qui est économiquement intéressant et réalisé un maximum d'efforts en matière d'économies d'énergie, il ne reste que 3 solutions :

- Le remplacement des unités nucléaires par des centrales à cycle combiné au gaz ce qui imposerait de passer la consommation française de gaz de 40 Mtep aujourd'hui à 120 Mtep avec une dépendance énergétique totale et des rejets de CO2 qui passerait de 6 t/an-habitant à 11t/an-habitant,

- Le remplacement des unités nucléaires actuelles par des unités évolutionnaires de 3<sup>ème</sup> génération dites EPR afin de prendre un minimum de risques,
- Le remplacement des unités actuelles dont on prolongerait la durée de vie par des réacteurs de 4<sup>ème</sup> génération dont un prototype industriel pourrait être opérationnel en 2035-2040.

Pour la production de base, le gouvernement dans la loi d'Orientation Energétique du 13/07/2005 a opté avec sagesse pour la 2<sup>ème</sup> solution ce qui ne ferme pas la porte à la 3<sup>ème</sup> solution mais laisse le temps nécessaire à la mise au point de cette nouvelle filière sans précipitation, précipitation inconciliable d'ailleurs avec la sûreté croissante exigée pour toutes nouvelles installations nucléaires.

La production de semi base peut être assurée par des centrales à cycle combiné au gaz et des projets sont actuellement développés sur le territoire national.

La question de la place de l'EPR est donc tranchée avec sagesse dans la loi d'Orientation sur les Energies.

**Le lancement dès à présent d'une tête de série EPR qui sera opérationnelle en 2012 permettra à la fois de :**

- répondre à « l'alarme tirée » par RTE qui demande que 1 GW par an de puissance installée soit mise en service à partir de 2010 et 4 GW d'ici 2010 ce qui ne pourra être résolu pour la période 2005-2012 que par de la production thermique classique,
- tester dès 2012 les réacteurs évolutionnaires de 3<sup>ème</sup> génération avant de lancer la série qui assurera le renouvellement du parc Français jusqu'à la mise en service des réacteurs de 4<sup>ème</sup> génération,
- l'électricité n'étant pas stockable, il est préférable de supporter momentanément une éventuelle capacité de surproduction, non utilisée à l'optimum, plutôt que faire face à une pénurie insupportable car les pays voisins ont beaucoup de retard dans leur choix d'investissements ainsi que dans les dates de mises en chantier et ne pourront nous apporter aucune aide.

### ➤ **Préparer l'avenir**

La place de l'EPR est incontestable. Elle relève de la sagesse et des responsabilités vis à vis des générations futures.

Elle répond à un enjeu économique fondamental.

Les études récentes (2003) publiées par la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) montrent que le coût de production sortie usine d'un EPR est de 35 €/MWh avec une quasi insensibilité au prix de l'uranium naturel

Sur la base d'un prix du gaz à 6\$/MBTU et d'un coût de la tonne de CO<sub>2</sub> de 20 à 30 €, le coût du MWh sortie d'une centrale à cycle combiné au gaz est de 60 à 70 €/MWh comme le montrent les études publiées dans la dernière Revue de l'Énergie. Et beaucoup d'experts pensent que le prix du baril de pétrole atteindra 100 € en 2008 amenant ainsi le coût du gaz à 10 €/MBTU. (à noter que le prix du gaz a déjà atteint aux USA 14 €/MBTU). Le coût du MWh sortie d'une centrale à charbon moderne avec capture et stockage du CO<sub>2</sub> se situerait entre 70 et 100 € suivant les hypothèses. ?

Il est clair que, sur des bases pareilles, aucune industrie électro-intensive ne peut rester en Rhône-Alpes et en Europe. La délocalisation est inéluctable vers les pays où l'électricité est meilleur marché notamment ceux où la part de la grande hydroélectricité est majoritaire.

Le seul moyen de ramener le coût de l'électricité vers le bas est d'investir massivement dans l'électronucléaire et pas seulement en France.

**Cette décision aurait les avantages :**

D'éviter d'accroître le taux de dépendance énergétique de l'Europe,

De donner une meilleure compétitivité à toutes nos entreprises, élément primordial de relance de la croissance et de l'emploi,

De ne pas amputer le pouvoir d'achat des ménages,

De dynamiser l'ensemble du secteur industriel au travers de grands chantiers dont l'essentiel des équipements est construit en Europe,

De fabriquer une électricité dont 95 % de la valeur ajoutée se réalise en Europe et qui représente un maximum de contenu en emplois sur nos territoires,

De disposer d'une remarquable capacité à l'exportation de matériels et d'équipements pour lesquels la demande mondiale va être considérable dans les 30 années à venir.